

## **Reunion BAR – bibliothèques accueil réservation - du 27 janvier 2026**

Présents :

BAR d'Aubigny, Veaugues, Dun, Saint Amand, Fussy – Foëcy, Savigny en Sancerre, Baugy, Sancoins, Vierzon, Graçay, Chateaumeillant, Lignières, Saint Florent sur Cher

Coordinatrices réseau : B. Lévy (Terres du Haut Berry), C. Fraboulet (Berry Grand sud)

Mme Chestier, Vice présidente - M.Patard, Directeur de la Culture

Equipe MDC (cheffes de services, référents et assistants)

Absents : BAR Les Aix d'Angillon, Orval, Sancergues, La Guerche-sur-l'Aubois, Nérondes

**Introduction de Mme Chestier** : ce que l'on nomme les BAR (bibliothèques-accueil-réservations) est un dispositif de la MDC visant à améliorer la circulation des documents dans le réseau des bibliothèques du Cher. Mis en place en 2016, avec des réalités diverses (surfaces, heures d'ouverture...) mais une répartition équilibrée sur l'ensemble du département.

Présentation de chaque participant.

**But de la réunion** : échanger sur cette organisation, en connaître les vertus, les limites et les contraintes éventuelles.

Un rendez-vous qui s'inscrit dans la logique du schéma départemental de lecture publique voté en décembre 2024, de la sectorisation et de la réorganisation de la direction.

M. Patard : proposition d'un rendez-vous régulier.

**Retours des participants :**

- Terres du haut Berry : BAR initialement située à Rians dans un local à part mais déplacée aux Aix en raison de contraintes d'ouvertures. Une navette pour la circulation des documents au sein du réseau, tous les 15 jours comme celles de la MDC  
L'organisation des BAR ne suit pas forcément la logique intercommunale (ex : Allouis relève de Foëcy)
- Dun : hausse du lectorat. Les usagers trouvent les délais de réservation un peu longs. Le service tel qu'il existe actuellement lui convient très bien : les bibliothèques viennent à la BAR, possibilité d'ouverture exprès en appelant ; pas de possibilité de s'investir davantage.

**Question des livres perdus** : les bibliothèques se heurtent à la difficulté de récupérer des documents (personnes ayant déménagé...). Problème de la pénalisation sur les livres non rendus.

MP : proposition d'annuler le principe du remboursement

FA : plus favorable au remplacement de documents qu'au remboursement (les documents remplacés rejoignent directement les collections de la MDC). A discuter avec son référent de territoire (inutile de remplacer des documents qu'on aurait pilonnés par ailleurs).

Mme Chestier : favorable au non-remboursement mais souhaite un point annuel sur le volume des documents perdus.

Foëcy : un système jugé très positif. Au-delà de l'accueil des réservations, Foëcy fonctionne véritablement comme un relais d'information auprès des bibliothèques et permet un rapprochement entre collègues.

Veaugues : Le passage de la navette ne correspond pas toujours aux horaires de la bibliothèque. Problème de disponibilité pour les bibliothèques qui fonctionnent avec beaucoup de bénévoles.

**Question de l'information transmise aux bibliothèques :**

- Un mail est envoyé à chaque bibliothèque avec la liste des réservations à retourner avant le passage de la navette (automatisé sur Orphée)
- Le calendrier des navettes est adressé au réseau (en toute fin d'année pour l'année suivante)
- Les bibliothèques dépendantes des BAR ne sont pas informées du passage de la navette pour récupérer les notices des documents qu'elles ont réservés.
  - La problématique de la récupération des notices peut trouver sa réponse par des petites sessions de formation, pour la prise en main du portail et l'utilisation du compté abonné.
- Les bibliothèques ne savent pas pour quel usager un livre est réservé :
  - De nouveaux paramétrages du logiciel permettent d'indiquer le nom de l'usager demandeur
  - Disparition du nom dès lors que la réservation est affectée (à voir avec Orphée si solution)
    - Reste l'option du cahier de suivi tenu par chaque bibliothèque
    - Formation à l'utilisation du compte abonné

**Terres du Haut Berry** : le rythme des navettes tous les 15 jours est jugé plus intéressant qu'une fois par mois.

Les bénévoles ne se déplacent pas forcément tous les 15 jours.

Le problème de disponibilité peut également concerner des salariés.

De nouvelles conventions seront proposées à la signature des collectivités. Souhait d'organiser un temps avec les maires du département qui peut être l'occasion de sensibiliser au fonctionnement des bibliothèques. Les conventions contiennent notamment des annexes, dont une charte du bénévolat. Les collectivités doivent mettre des moyens à disposition, rembourser les frais engagés (les bénévoles remplissent une mission de service public).

Information sur les nouveaux sacs de couleur : à l'occasion du passage des navettes, les bibliothèques peuvent rendre jusqu'à une trentaine de documents, en plus des réservés à retourner. Pour faciliter le suivi, il est demandé de distinguer les deux types de retours.

Pour les bibliothèques qui utilisent le système des réservations et n'ont qu'un échange dans l'année, un temps peut être organisé pour procéder à des retours plus volumineux.

Se rapprocher de son référent de territoire.

Rappel : les réservations concernent les documents mais également les outils d'animation.

Des périodes plus chargées que d'autres : des bibliothèques ont accepté de gérer le transport de réservations (Vierzon par exemple quand il y a eu beaucoup de réservations à la rentrée de septembre).

Une réflexion est en cours sur les outils d'animation :

Quels sont ceux qui relèvent vraiment de la lecture publique ? Quantité ? Volume ? Réduction du nombre de documents associés aux outils d'animation ? Nombre de prêts d'outils en simultané ? Traitement des jeux de société à part pour prêt à l'unité ? Sensibilisation à la vérification des outils à réception et avant retour, via la fiche technique. L'objectif étant de fluidifier leur gestion et leur circulation.

*NB : Certains outils d'animation ne sont pas acheminés par la navette (NB : l'information est indiquée sur le descriptif de l'outil dans le portail).*

**Sancoins** : une antenne à Sagonne. Evoque le lien avec les écoles (besoins des enseignants notamment depuis la fin de Canopé), le développement des EVS et des boîtes à livres.

La relation des bibliothèques aux écoles est ancienne et si le rôle des bibliothèques de lecture publique en matière d'éducation est indéniable, celles-ci ne sont pas un service de l'Education nationale ; elles doivent veiller à s'adresser à tous les publics et à équilibrer leur offre.

Les EVS bénéficient d'aides et contribuent à une dynamique en milieu rural, et peuvent tout à fait contribuer à proposer une offre de lecture. Pour autant ils ne répondent pas forcément aux critères d'une bibliothèque publique tels que définis par la DRAC.

De même, les boîtes à livres peuvent répondre à une demande et correspondent à de nouveaux modes d'appropriation et de circulation des livres. C'est une modalité d'offre de lecture qui ne peut s'apparenter à une bibliothèque et qui nécessite qu'on la fasse « vivre ».

#### Relevé de décisions :

- Maintenir un RV avec le réseau des BAR une fois l'an, à peu près à la même période
- Arrêt du remboursement des livres perdus. La possibilité de remplacement est à discuter avec les référents de territoire. La médiathèque établira un bilan annuel des livres perdus.
- Des sessions de prise en main du compte adhérent peuvent être organisées à la demande, accueillies dans un BAR pour les bibliothèques qui en relèvent. Saint-Amand voit avec ses bibliothèques et revient vers la MD en vue de programmer une session.
- La MDC revoit s'il existe une solution technique pour le suivi des réservations « nominatives » sur Orphée. Sinon proposer des solutions de suivi.
- Les bibliothèques n'ayant qu'un échange annuel peuvent demander à programmer une « opération retours » avec leur référent, à l'occasion d'une visite.
- Une communication au réseau sera prochainement envoyée sur la mise en place des sacs de retours via les navettes
- Sensibilisation des élus à prévoir après les élections sur la protection du bénévolat